

Emprunt et Dette

Emprunt (XII^{ème} siècle) dérivé verbal d'emprunter s'impose comme un terme lié au développement des échanges, en effet selon Georges MATORE¹ la vie financière n'a pu se développer que quand le « bourg » et la « ville » (d'abord agglomération rurale) ont pu se dégager de leurs origines c'est-à-dire se développer et s'accroître, par conséquent les villes et les couvents sont des *empruntes* et les prêteurs des marchands qui vont donner naissance à la bourgeoisie grâce à la prodigalité de la noblesse. Le *prest* à intérêt étant condamné par l'Eglise, il n'en est pas moins pratiqué par les juifs, les chrétiens d'origine italienne (lombards), les templiers et les ecclésiastiques de haut rang. Le mot *interest* apparaît vers la fin du XIII^{ème} siècle mais il n'a à l'origine que le sens de « dommage, préjudice ». Le paiement au comptant est cependant assez rare. Des *emprunts* d'Etat apparaissent en 1522, le roi François 1^{er} recourt au crédit (terme emprunté à l'italien au XV^{ème} siècle)² sous le couvert de l'hôtel de ville de Paris qui créa des rentes garanties par des recettes royales remises en gage à la ville de Paris.³

Sur le plan analogique **Emprunt** et **Dette** sont très proches, dette du latin *debita* signifie somme d'argent que l'on doit à quelqu'un, la **Dette** peut être exigible c'est-à-dire à court terme ou à long terme (**Emprunt**). Est associé au mot **Dette** celui d'engagement, d'exigibilité, d'échéance, de terme, de principal par opposition aux intérêts, d'extinction de la **Dette**, de solvabilité, d'insolvabilité, de banqueroute, de faillite, de saisie. L'emprunt et la dette pour l'emprunteur et respectivement le débiteur se concrétisent par l'action de devoir. Il s'ensuit que pour être crédible dans le monde des affaires il faut respecter l'adage populaire qui veut « *Qui paie ses dettes s'enrichit* ». La pérennisation de l'activité passe par le remboursement de ses **Dettes** au sens large.

Le signifiant comptable encadre la notion d'**Emprunt** et de **Dette**, l'**Emprunt** étant l'expression comptable de dettes résultant de l'octroi de prêts remboursables à terme. Dans une optique fonctionnelle les **Emprunts** participent concurremment avec les capitaux propres à la couverture des besoins de financement durables de l'entreprise, ce qui exclut les concours bancaires courants du compte « **Emprunts auprès des établissements de crédit** ». ⁴ A l'inverse la **Dette** est des moyens de financement externes mis à la disposition d'une entreprise. Les **Dettes d'exploitation** sont inhérentes au cycle d'exploitation alors que les **Dettes provisionnées** (ou charges à payer) sont quant à elles définies comme des **Dettes potentielles** évaluées à l'arrêté des comptes, nettement précisées quant à leur objet mais dont l'échéance et le montant est incertain. Elles ont vocation irréversible à se transformer ultérieurement en **Dettes certaines**.⁵ **Créance** est le corollaire de dette. La créance peut être définie comme « le droit en vertu duquel une personne (le créancier) peut exiger quelque chose de quelqu'un ». ⁶ Le **créancier** est « celui à qui on doit de l'argent » ⁷. La **créance** est

¹ MATORE Georges, *Le vocabulaire de la société médiévale*, Puf, 1985, pp. 172-173.

² MATORE Georges, *Le vocabulaire de la société du XVI^{ème} siècle*, Puf, 1985, p. 161.

³ MOURE, Dictionnaire encyclopédique d'histoire, Bordas, 1978, édition 1996, p. 1911.

⁴ LA VILLEGUERIN Erick et alii, *Dictionnaire de la comptabilité*, Les dictionnaires La Villeguerin, La Revue Fiduciaire La Villeguerin éditions, novembre 1989, pp. 460-461.

⁵ LA VILLEGUERIN Erick et alii, *Dictionnaire de la comptabilité*, Les dictionnaires La Villeguerin, La Revue Fiduciaire La Villeguerin éditions, novembre 1989, pp. 407-409.

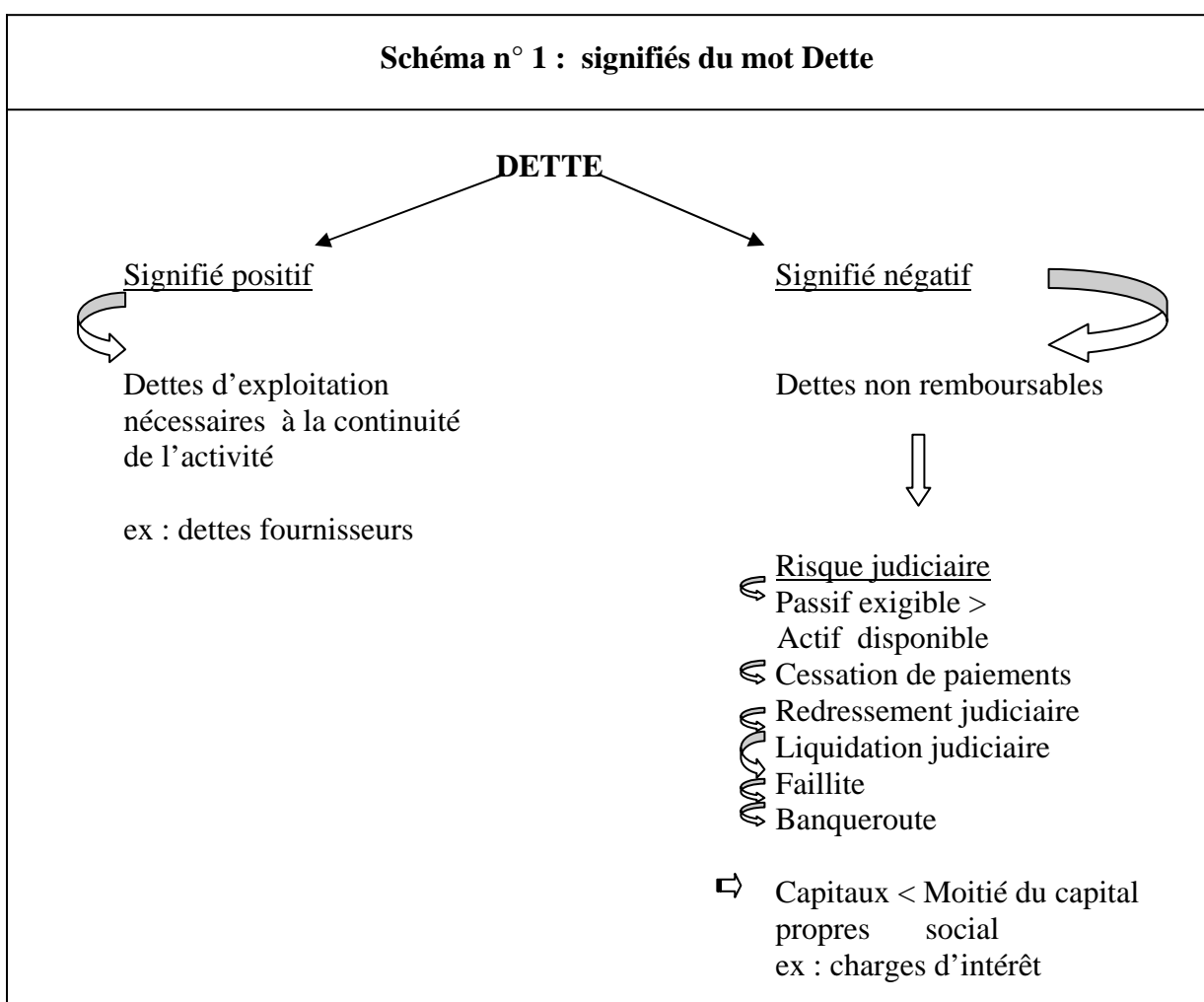
⁶ REY Alain et alii, *Le Grand ROBERT de la langue française*, Dictionnaires Le Robert – Paris, octobre 2001, tome n° 2, p. 777.

⁷ REY Alain et alii, *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert – Paris, janvier 2000, 3^e édition, 2 tomes, p. 560.

l'antonyme de **dette**. Cependant, les signaux langagiers émis par le terme **créance** dépendent étroitement de la perception langagière de la personne endettée également appelée dans la littérature managériale « **detteur** »⁸ ou **débiteur**.

Le signifié du mot **Emprunt** est tendanciellement lié à la notion de risque et d'aversion pour le risque, il s'ensuit la création d'un mécanisme protecteur, innovation langagière par excellence « le capital-risque ». Les sociétés capital-risqueurs se substituent aux établissements financiers traditionnels qui redoutent de s'engager pour apporter leurs concours aux entreprises innovatrices n'ayant ni la structure financière ni les garanties nécessaires pour obtenir les prêts indispensables à leurs investissements.⁹ Le capital-risque recouvre les concepts langagiers de capital-innovation & capital-recherche (*seed stage*), capital-lancement & capital-crédation (*start-up*), capital-décollage & capital-croissance (*early stage*), capital-développement (*development*).¹⁰

Schéma n° 1 : signifiés du mot Dette



⁸ REY Alain et alii, *Le Grand ROBERT de la langue française*, op. cit, 2001, tome n° 2, p. 1424.

⁹ LA VILLEGUERIN Erick et alii, *Dictionnaire fiduciaire financier*, Les dictionnaires La Villeguerin, La Revue Fiduciaire La Villeguerin éditions, janvier 1991, p. 113.

¹⁰ LACHMANN Jean, L'apport du capital-risque au financement de l'innovation, *Innovations*, n° 11, 1^{er} trimestre 2000, Edition-Diffusion l'Harmattan, publié par *Problèmes économiques, La documentation française*, 29 mars 2000, n° 2658, pp. 1-6.

Schéma n° 2 : signifiés du mot Emprunt

